

**MAIRIE
DE
BANDOL
83150**

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**ARRETE DU MAIRE
TEMPORAIRE**

N° 737

**TRAVAUX DE VOIRIE
RENOUVELLEMENT RÉSEAU ERDF
MONTÉE VOISIN
SA VA.CO.TRA**

PROROGATION

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU notre arrêté n°660 du 13 Octobre 2020 relatif aux travaux de voirie sur le réseau E.R.D.F – Montée Voisin,
VU la demande de prorogation du 17 Novembre 2020 de la société SA VA.CO.TRA ET ASSOCIES – sise : Avenue A.L. Breguet – Z.A.C Gavarry – 83260 LA CRAU (courriel : vacotra-sa@wanadoo.fr),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

- ARRETONS -

ARTICLE 1° : LES MESURES DE NOTRE ARRETE N°660 DU 13 OCTOBRE 2020 relatif aux travaux de voirie sur le réseau E.R.D.F – Montée Voisin entre le Boulevard de la Libération et le Pont SNCF, SONT PROROGÉES JUSQU'AU :

VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

ARTICLE 2° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours - Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 3° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le

20 NOV. 2020



Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol
Pour le Maire
Valérie BOURON
1ère Adjointe
Déléguée à la Sécurité

Réf. : AP/NM.